



- **3 habitats d'intérêt communautaire** non humides (gazons alpiens à *Nardus stricta* et communautés apparentées, éboulis siliceux alpins et landes alpidiques acidophiles à Rhododendron x Champs de blocs) dont l'enjeu est qualifié de moyen.

0,5 ha d'habitats vont être impactés par le projet dont 159 m² de manière permanente. 3 habitats d'intérêt communautaires vont être impactés par le projet, soit environ 3445 m² (p.176, 177 EIE). La majorité des zones humides vont être évitée, seules 10m² de zones humides tourbeuses vont être impactées (p.165 EIE).

Il est indiqué p.178 de l'EIE que « *la modification de la topographie liée aux différentes opérations (terrassement et création de piste) risque de perturber l'écoulement des eaux et donc la bonne alimentation de l'ensemble du bas-marais.* ». Pourtant le niveau d'incidence du projet sur les zones humides est seulement jugé de moyen.

Des mesures d'étrépage des milieux (dont des zones humides) vont être réalisées ainsi que la mise en défens des zones humides (p.241 de l'EIE). Un suivi des zones humides va être réalisé via le protocole RhoMéo. Des mesures correctives sont envisagées en cas de dégradations de la fonctionnalité des zones humides mais elles ne sont **pas décrites** ce qui ne permet pas de s'assurer de la préservation à long terme de ces milieux d'intérêt (p.280 EIE). Dans sa réponse à l'avis de la MRAE, le pétitionnaire indique étendre l'ensemble des mesures de suivis à toute la durée d'autorisation du projet (p.37).

Faune et flore

Deux **espèces végétales protégées régionalement** ont été identifiées sur la zone d'étude : la Swertie vivace et le Saule glauque (p.121 EIE). L'enjeu est qualifié de **fort** pour ces espèces, tout comme le niveau d'incidence du projet (p.182).

En termes de faune, un certain nombre d'espèces protégées et/ou menacées ont été contactées sur la zone d'étude (ou à proximité immédiate) :

- **4 papillons protégés nationalement** dont la plante-hôte est présente sur le site > enjeu moyen (p.130 EIE), réévalué en fort (p.26 réponse à avis MRAE) ;
- Une espèce d'**Odonate vulnérable** sur la liste rouge régionale, la Cordulie alpestre, qui se reproduit sur le site > enjeu fort (p.134 EIE) ;
- **2 lézards protégés nationalement** (Lézard des murailles et Lézard vivipare) > enjeu moyen (p.138 EIE) ;
- **17 espèces d'oiseaux protégés nationalement** dont 3 menacés en Rhône-Alpes (Bruant jaune, Rousserolle verderolle et Traquet tarier). Le site est également très favorable à la reproduction et l'hivernage de la Perdrix bartavelle (espèce quasi-menacée). A noter également la présence de Cincle plongeur, espèce inféodée aux cours d'eau se nourrissant de macro-invertébrés aquatiques > enjeu fort (p.143 EIE) ;

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SAVOIE

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty, 73000 Chambéry

Tél : 04 79 85 20 03 - savoie@fne-aura.org - www.fne-aura.org/savoie

